CHRONIQUE LOCALE.

Le docteur George J. Friedrichs

Est écrasé par un car.

Un lamentable accident de tramway qui a coûté la vie à un des hommes les plus considérés de notre communauté, est survenu hier matin, peu après 8 heures à l'angle de l'avenue St-Charles et de la rue Valmont. Le docteur George J. Friedrichs en a été la victime.

Il venait de quitter son domicile, 1722 rue Valmont, pour se rendre à son bureau en ville, et traversait l'avenue St-Charles lorsqu'il aperçut un car de la ligne Tulane qui arrivait assez rapidement. Voulant le prendre il courut, espérant pouvoir traverser la voie avant l'arrivée du véhicule. Il n'en eut malheureusement pas le temps.

Avant que le conducteur se fut rendu compte de ce qui se passait et eut pu modérer la vitesse du car, M. Frederichs était renversé et écrasé sous les roues. Le corps fut traîné sur une distance de 30 ou 40 pieds et était horriblement mutilé lorsqu'on le releva. Le coroner O'Hara immédiatement avisé de l'accident ne tarda pas à arriver sur les lieux et après avoir procédé aux constatations légales autorisa le transfert du corps à l'établissement de pompes funèbres P. J. McMahon.

Le motorman Félix Venaire, qui conduisait le car au moment de l'accident s'est constitué prisonnier, mais a été peu après remis en liberté sous caution.

Interrogé par l'avocat de district cet employé a déclaré que M. Fréderichs avait tenté de traversé la rue alors que le car ne se trouvait qu'à une distance de quinze pieds et qu'il n'avait pas eu le temps matériellement nécessaire pour appliquer les freins et arrêter son véhicule.

Le Dr George J. Friedrichs était le plus ancien dentiste de la Nouvelle-Orléans.

Il était né en 1830 à Ebermanstadt, Bavière, et était âgé de 9 ans lorsque ses parents quittèrent leur pays natal pour venir s'établir aux Etats-Unis, d'abord à Quincy, Illinois, puis à St-Louis. C'est dans cette dernière ville que M. Friedrichs avait fait ses études de dentiste et après y avoir pratiqué son art pendant quelques années était venu se fixer à la Nouvelle-Orléans, ville qu'il avait constamment habitée depuis lors.

Le 17 février 1905, le Dr Friedrichs avait célébré le cinquantième anniversaire de sa pratique de l'art dentaire et avait à cette occasion reçu de nombreux cadeaux et témoignages de félicitations de ses confrères et amis.

Pendant sa longue carrière il avait été honoré à plusieurs occasions par des Sociétés de dentistes des Etats-Unis et d'Europe, qui reconnaissaient en lui un maître en sa profession.

Il avait été président de la Société Dentaire de la Louisiane ; président de la Société Dentaire Américaine, membre associé de l'Académie Américaine de Science dentaire : membre honoraire de la Société médicale de la paroisse d'Orléans, etc.

Le défunt avait épousé en 1873 Mlle Louise Natalie Galennie qui l'a précédé de quelques mois dans la tombe.

Le Dr Friedrichs laisse quatre fils : Dr A. G. Friedrichs, doyen du département dentaire de l'Université Tulane ; George G. Friedrichs, agent de propriétés foncières ; Carl C. Friedrichs, avocat et membre de l'Assemblée générale Louisianaise et Dr E. D. Friedrichs, dentiste.

GRAND JURY FEDERAL.

Le grand jury fédéral a rapporté hier après-midi une mise en accusation contre Schwarzchild et Sulzberger, "packers" de Chicago, pour contravention à la loi sur la pureté des denrées alimentaires.

Schwarzchild et Co., sont prévenus d'avoir expédié à des clients de la saucisse impropre à la consommation humaine.

Une autre mise en accusation a été rapportée contre une dame Alma Ellsworth, ex-préposée du bureau de poste de Cutter, paroisse Pointe-Coupée, prévenue d'avoir détourné une somme de 1,576.78 dollars des fonds qui lui étaient confiés.

La famille de Mme Ellsworth a comblé le déficit, néanmoins la prévenue devra répondre à une accusation de détournement.

Mort de Frère Ignatius.

La nouvelle de la mort de Frère Ignatius, survenue jeudi au Collège de Grand Coteau, Lne., a causé de profonds regrets dans les cercles religieux de notre ville.

Le défunt était un des membres les mieux connus de la Compagnie de Jésus, à la Nouvelle-Orléans, ville qu'il avait habitée pendant la plus grande partie de son existence.

Il y a deux ans, en raison de son grand âge et de son état de santé, Frère Ignatius s'était retiré à Grand Coteau, pour se reposer auprès de son neveu, le Rév. Père Henry Maring, qui dirige cette institution. C'est là que la mort est venue le surprendre, après quelques semaines de maladie.

Frère Ignatius avait célébré son jubilé d'or en 1897 à la Nouvelle-Orléans. Il était né à Hanovre, Allemagne, le 15 avril 1824 et avait fait son noviciat au Collège des Jésuites à Rome.

Les obsèques de Frère Ignatius ont eu lieu hier au Grand Coteau.

Festival des Alumni de St-Aloysius.

C'est ce soir à 8 heures que commencera le Grand Festival en plain air donné sous les auspices des Alumni du Collège St-Aloysius, sur les terrains de cette institution, rue Esplanade.

Cette fête qui durera deux jours, samedi et dimanche, sera sans aucun doute couronnée du succès le plus complet, car le Comité qui en a assumé l'organisation n'a négligé aucun détail.

La musique de la fête sera fournie par l'orchestre de alumni. Plusieurs comédiens chanteurs ont été engagés pour la circonstance et les divertissements ne feront pas défaut.

Construction d'une gare par la compagnie Texas-Pacific.

Il est question depuis plusieurs années déjà de la construction, par la compagnie de chemin de fer Texas-Pacific, d'une grande gare à voyageurs et à marchandises dont le besoin se fait de plus en plus sentir à la Nouvelle-Orléans.

Plusieurs fois déjà les projets paraissaient sur le point d'aboutir et avaient été retardés pour une raison ou une autre. Cette fois-ci la chose est définitivement décidée, car M. T. J. Freeman, premier vice-président de la compagnie Texas-Pacific, a officiellement annoncé hier que les directeurs de la dite compagnie avaient voté une allocation de 2,000,000 de dollars pour la construction de cette gare.

L'emplacement choisi n'a pas encore été annoncé, mais le sera très prochainement croit-on, car il est nécessaire que le projet de la Compagnie reçoive la sanction du Conseil Municipal et de la Commission du Port.

Tué par la chaleur.

Sapranino Quaddnitia, un chauffeur du vapeur anglais "Jupiter", amarré au pied de la rue Foucher, a perdu connaissance, sous l'effet de la chaleur, de bonne heure hier matin, alors qu'il travaillait dans la chambre de chauffe de ce bâtiment. En dépit des soins qui lui ont été prodigués par les étudiants en médecine, le malheureux est mort pendant qu'on le transportait à l'hôpital.

AVIS SPECIAL.

Avis est par le présent donné que des enchères pour la vente de Buvette, Restaurant et autres privilèges, à la FETE FRANCAISE qui aura lieu au Fair Grounds le DIMANCHE 14 JUILLET 1912, seront reçues jusqu'au MERCREDI 5 juin, cinq heures P. M., au Bureau de la Société Française du 14 Juillet, No 1028 rue St Pierre.

Ven—dim—mar

Assemblée Générale de la Louisiane.

Baton Rouge, 31 mai.

Les deux Chambres de l'Assemblée Générale ont tenu une courte séance aujourd'hui avant de s'ajourner jusqu'à lundi.

A l'ouverture de la séance du Sénat, à 10 heures, 34 membres étaient présents.

Le secrétaire du gouverneur, M. E. Moise, a transmis un message dont la lecture a été renvoyée à la prochaine séance exécutive.

Il a été donné lecture des rapports des diverses commissions du Sénat qui se sont réunies hier après-midi, puis les projets de loi suivants ont été déposés :

Par M. Jones — Fixant le nombre minimum d'employés sur les trains de voyageurs.

Par M. George Wesley Smith — Réduisant le temps de résidence nécessaire pour obtenir le droit de vote dans l'Etat.

Sur motion de M. Wild le Sénat s'est ajourné à lundi soir à 8 heures.

A LA CHAMBRE.

Quatre-vingt-quatorze membres ont répondu à l'appel nominal lorsque le speaker Thomas a ouvert la séance ce matin à 11 heures.

La commission judiciaire, section B, a rapporté défavorablement le projet de loi Atkins, visant à réduire les émoluments des shérifs.

Après le dépôt de quelques projets de loi la Chambre s'est ajournée à lundi soir à 8 heures.

Enquête sur le drame de Garyville.

Garyville, Lne., 31 mai—L'enquête ouverte par le coroner Montégut au sujet de la mort tragique de Morris Millet et Ozémé Ory, n'a pas encore fait un jour complet sur ce drame, mais on a tout lieu de croire que la théorie d'un double suicide doit être écartée.

Les deux jeunes gens avaient passé la soirée ensemble et étaient rentrés vers 9 heures au domicile de Millet. Une heure plus tard on les trouva morts tous deux, Millet le cœur percé d'une balle et Ory avec deux blessures dans la tête. La position des cadavres permet de présumer que c'est ce dernier qui a tiré sur son ami et s'est ensuite fait justice.

On ignore absolument ce qui a pu motiver ce drame, car les deux jeunes gens étaient liés par une étroite amitié.

INCENDIE.

Hier matin, vers deux heures et demie, un feu a été découvert dans la demeure de Martin Briant, rue Gravier 3116. La maison évaluée à $600 a été entièrement détruite.

VOL.

Hier matin vers deux heures un voleur s'est introduit en la demeure de Mme Ellen Begué, rue Touro 1140, et en a emporté des bijoux.

Un individu du nom de James Sombasthy accusé du vol a été arrêté.

Vente de billets de loterie

Henry J. Hann, demeurant rue Annonciation, 2843, a été arrêté à l'angle des rues Terpsichore et Saratoga, hier après-midi, où il exploitait un bureau de loterie. Il a été écroué au poste du deuxième precinct.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Shadyside Co. vs Dibert, Bancroft & Ross Co. réclamation de $87.-916.13.

Moyse & Holmes vs Wm. McKinnon, attachement de $180.

Geo. Untereimer vs Geo. Gastauer, réclamation de $800.

Henry Handelman vs H. J. Cohen, réclamation de $250

Eugène Robinson vs Célestine Holmes, demande de divorce.

Emile L. Schneider vs J. Vic Leclerc, procès exécutif de $2,000.

Demande d'émancipation : Joséphine Johnson.

Alex P. Perrin vs Chas Graffagnini, réclamation de $289,60.

Alex P. Perrin vs Geo Clesi, réclamation de $297.50.

Successions ouvertes :

Michel Bouzigo, Christian Reeber.

Citizens Homestead Assn. vs Hubert M. Ansley, procès exécutif de $4,000.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions :

Geo. Gleason, violation de l'acte 176 de 1908 ; Julia Johson, vol; Felix Rando, violation de l'acte 157 de 1900; James Sambasthay, larcin ; Manuel Irwin, détournement.

Condamnations :

Porteous Mills, attaque à main armée, $10 d'amende ou 30 jours de prison; Harry Boland, vagabondage, 90 jours de prison

Acquittés :

Leon Dejan, méfaits; John Lightbody, témoin à charge; Della Blackburn, larcin.

Trouvés coupables :

Wm Gass, Béatrice Goss, Salvadore Seminary, Geo Alexando, usage d'opium; Joseph Watson, attaque et blessure.

Envoyé devant la Cour Criminelle :

Wm Welsch, attaque et blessure.

DANGERS CACHÉS.

La Nature Donne En Temps Opportun Des Avertissements Qu'aucun Citoyen De La Nouvelle-Orléans Ne Peut Se Permettre De Négliger.

LE SIGNAL DE DANGER No. 1 vient des sécrétions des rognons. Elles vous avertissent que les rognons sont malades. Des rognons en bon état sécrètent un fluide clair, ambré. Les rognons malades expulsent une urine claire, pâle et écumeuse, ou une urine épaisse, rouge, sentant mauvais, qui dépose, et de passage irrégulier.

LE SIGNAL DE DANGER No. 2 vient du dos. Des douleurs au dos, sourdes et pesantes, ou vives et aiguës, vous apprennent la maladie des rognons et vous font connaître le danger de l'hydropisie et de la maladie de Bright. Les Doan's Kidney Pills ont l'appui de milliers de personnes. Voici une preuve de la Nouvelle-Orléans :

J. H. Leroy, 2628 avenue Tulane, Nouvelle-Orléans, Lne, dit: "Je souffrais de maux de tête et de vertiges et j'étais ennuyé par de trop fréquents passages des sécrétions des rognons. Ayant lu un avis sur les Doan's Kidney Pills, je m'en procurai et lorsque j'eus pris le contenu de deux boîtes, je me sentais mieux de toutes façons".

En vente chez tous les marchands. Prix, 50 sous. Foster-Milburn Co., Buffalo, New York, seuls agents pour les Etats-Unis.

Rappelez-vous le nom— Doan— et n'en prenez pas d'autre.

BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Leonard Carter à Bettie Haynes ; Marcel F. Dastaigne à Alberta Karcher ; M. C. Judd à Jeannette Clark.

NAISSANCES.

Mmes Louis Philastre, un garçon; Ed. Pourciau, une fille ; Isaac Weiner, une fille ; Thos. W. Miller, une fille ; Jos. D'Alessandro, un garçon; Eug. S. Bernadas, un garçon ; Thos. M. Healy, un garçon ; Fred. J. Foltner, un garçon ; Nicolo De Caro, une fille.

DECES.

William Hayes, 26 ans, 520 St. Ferdinand ; P. Upchurch, 31 ans, Hôpital de Charité ; George Ash, 42 ans, Hôpital de Charité; Philomène Summers, 22 ans, Hôpital Sarah Goodrich ; Catherine Cain 65 ans, No 1309 Freret; Bridget Carey, 64 ans, No. 2554 rue Chippewa; A. J. Pardo, 68 ans, 1903 Dauphine; D. C. Ford, 21 ans, Hôpital Presbytérien ; Thelma Stikes, 23 mois, Hôpital de Charité ; Eloise M. Maunsell, 10 mois, 1513 Foucher; Lottie Chandler, 39 ans, 1915 Foucher ; Maud Washington, 6 mois, 1915 Lowerline ; Bertha Murphy, 1 mois, Hôpital de Charité ; Adèle Thompson, 65 ans, 1302 avenue St Charles; Ben Moore, 25 ans, 2022 Kerlerec; Adam F. Nulto, 21 mois, 3238 Annonciation ; Gertrude Tumina, 57 ans, 617 Julie; Mary L. Dart, 52 ans, Hôpital Presbytérien; Geo. M. Haszinger, 75 ans, 2922 Magasin; Naturmino Vuadoltie, 25 ans, steamship Jupiter.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. J. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

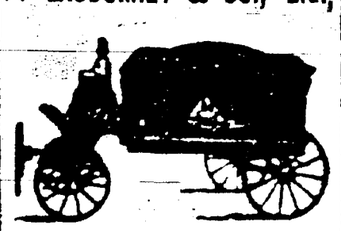

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue ND Remparts

PHONE { HEMLOCK..... 408

LISTE DES FRANÇAIS Recherchés par le Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

522 rue Bourbon,

Chauffour, Albert
Jarry, Louis

VENTES A L'ENCAN.

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

No 1025 rue Ursulines.

SUCCESSION DE DIETRICH VON EINSIEDEL.

No 50,901—Cour Civile de District, Division B.

A L'ENCAN,

Jeudi, 13 Juin 1912, à midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la Succession de Dietrich Von Einsiedel, dossier No 50,901, daté et signé le 10 mai 1912 et qui m'a été adressé j'offrirai en vente à l'enchère publique aux jour, heure et lieu la propriété décrite comme suit :

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré borné par les rues Ursulines, Rempart, Bourgogne et Hôpital, mesurant quarante deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Ursulines sur soixante-trois pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, ledit lot étant à une distance de cent dix pieds de la rue Rempart et est décrit par la lettre B sur un croquis annexé à un acte passé pardevant Omer Villeré, ancien notaire, daté du 9 avril 1884.

Les améliorations consistent en un cottage simple portant le numéro municipal 1025 rue Ursulines.

Conditions—Comptant; acte de vente devant être passé devant Gustave J. Ricau, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dart, Kernan et Dart, avocats.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

AMUSEMENTS

DAILY MATINEE AND NIGHT PRICES 5 & 10c — SELECTED MOTION PICTURES — LAFAYETTE — FORMERLY THE SHUBERT — LATEST CHANGE OF PROGRAMME SUNDAY TUESDAY THURSDAY

Mandeville, Madisonville et Houltonville.

Steamer NEW CAMELIA

Commençant le 2 MAI 1912.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville à la tête de la rue du Canal.

Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 h. p. m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures a. m.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS

50c—MANDEVILLE—50c
75c RIVIERE TCHEFUNCTA 75c

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Pineland Park, dimanches et mercredis (arrivée au train de 7 45 h. a. m.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville à la tête de la rue Girod.

W. C. COYLE & CIE, Incorporée.
No 337 rue Carondelet.

25 avril—

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.
Du quai No 57, Rivière du Nord, pied de rue West 15th.

*LA PROVENCE, 6 juin.
*LA SAVOIE, 13 juin.
†FRANCE (neuf), 20 juin.
*LA PROVENCE, 27 juin.
*LA LORRAINE, 4 juillet.
†FRANCE (neuf), 11 juillet.

Agence générale, 19 rue State, N. Y.

*Vapeur à double hélice.
†Vapeur à quadruple hélice.

Nouvelle-Orléans-Havre directe.

S. S. LOUISIANE, 4 juin

Passage de Première Classe.....$80.00
Passage d'Entrepont.....$33.00

FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud
No 802 rue Common, bâtisse Hennen.
1er mars—1an

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT. Division C, Paroisse d'Orléans. Etat de la Louisiane. No 100,058—Geo W. Rueff Sr vs Les Mineurs Mitchell — Attendu que Lucille Mitchell, veuve de J. A. Mitchell, du Conté de Hamilton, Etat du Tennessee, en sa capacité de gardienne ou tutrice dûment qualifiée de la personne et de la succession de ses enfants mineurs, à savoir : Morris Mitchell, William Mitchell, Alexander Mitchell, Thomas J. Mitchell et George Clark Mitchell, résidents du comté d'Hamilton, Etat du Tennessee, ont fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant auxdits mineurs.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de donner les raisons dans les trente jours de la date du premier avis pour lesquelles la demande de ladite gardienne ou tutrice ne serait pas accordée.

Par ordre de la cour.
Nouvelle Orléans, Lne. 9 mai 1912.
W. W. CUMMINGS, Député Greffier.

John Wagner, avocat.
11 mai—11 17 25—juin 1 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Albert Baldwin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 100,416 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont eu peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Henry Fay Baldwin, Albert Baldwin Jr, et Robert E Craig, exécuteurs testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier. — Lawrence O'Donnell, avocat.
30 mai—30—juin 4 9

Succession de Mme Elizabeth Mordunt veuve de Wm Gorman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99,322— Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Michael McCoy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Ed. P. Foley, avocat.
28 mai—28—juin 2 5

VENTES A L'ENCAN

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Encoignure de Commerce de Valeur du Troisième District.

No 4839 Dauphine coin de la rue Desloondes. Succession d'Anthony Rasbr.

No 100 072—Cour Civile de District. Division A.

EN vertu d'un jugement rendu et signé dans l'affaire sus intitulée, en date du 16 mai 1912 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, de ladite Cour, le vendredi à l'enchère publique le JEUDI, 20 juin 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir :

Un certain lot de terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré No 231, borné par les rues Dauphine, Desloondes, Bourgogne et l'avenue Jourdan, désigné comme lot A, sur un croquis de C. U. Lewis, voyer, daté du 15 avril 1899, annexé à un acte de F. D Charbonnet, notaire, daté du 11 janvier 1900 et mesurant suivant ledit croquis 53' sur la rue Dauphine sur 102' 11" 3" de profondeur et face à la rue Desloondes desquelles deux rues il en forme l'encoignure, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, No 4839 rue Dauphine, sujet à un bail en faveur d'Aug. Carrère, au taux de trente cinq dollars par mois se terminant le 30 avril 1914, avec le privilège de le renouveller pour une durée de deux ans ou plus aux mêmes conditions.

Acheté de P. H. Grun, suivant acte de F. D. Charbonnet, notaire, daté du 11 janvier 1900, Reg. C O. 175 Page 159.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et le solde en un ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, divisé en paiements égaux, représentés par des billets à ordre de l'acquéreur, portant six pour cent d'intérêt par an, de la date de la vente jusqu'au paiement, payable au porteur et garantis par hypothèque, privilège de vendeur. L'acquéreur devra assurer les améliorations jusqu'à concurrence de l'apportion de crédit et devra transférer la police au porteur des billets l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans appréciation et cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour obliger le paiement des billets à ordre, et toutes autres clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur devant assumer et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1912, et déposer avec l'encanteur un acompte du prix de la vente de dix pour cent du montant de l'adjudication et aura droit aux loyers depuis la date de l'acte de vente notariée. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

CHARLES ROTH, Encanteur,
National Realty Co. Ltd.
No 604 Commercial Place.

Chas F. Claiborne, avocat.
19 mai—19 26—juin 2 9 16 20

Louis C. Spear

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété du Quatrième District.

Charmant Cottage Double sur un Terrain 50'x125'

Nos 742 et 746 rue Quatrième, encoignure de la rue Annonciation.

MARDI, LE 25 JUIN 1912.

Succession de Elisa Rehnick, Veuve de Patrick Norton.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Div. C—No 100,338.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau No 347 rue Carondelet — Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, MARDI, le 25 juin 1912, à midi, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, ledit ordre étant en date du 17 mai 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Faubourg Livaudais, Quatrième District de la Nouvelle Orléans, dans l'île et borné par les rues Annonciation, Quatrième Chippewa et Washington, désigné comme lot No 1, et forme le coin des rues Annonciation et Quatrième, lequel dit lot mesure cinquante pieds de face à la rue Quatrième sur cent vingt-cinq pieds (125') en profondeur, façade à la rue Annonciation ; le tout d'après un plan dressé par C. T. Dunbar, en date du 10 mai 1847, déposé en l'étude de James P. Gilly, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en un cottage double ayant 7 chambres, hangar, etc., de chaque côté, entrée pour voiture sur un côté comme par les Nos 742 et 746 rue Quatrième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un crédit de un ou un et deux ans, représenté par billets de l'acquéreur, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant honoraires d'avocat en cas que les billets ne seient pas payés. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1912, au-dessus et en plus du prix d'achat et devant payer pour l'acte de vente pardevant Busière Rouen, notaire.

25 mai—25—juin 2 9 16 23 25

—Il nous faudrait une camisole forte !

—On peut toujours arranger quelque chose de ce genre, patron !.....

—Tu as bien quelque forte chemise ?.... des liens?.....

—Tout un rouleau de fil pour l'électricité !.... et le suaire qui l'enveloppait.....

Mais la tâche était grosse de difficultés.

Car voilà que l'homme se mettait à pousser des cris perçants .... Et dès que Gévolski et son aide faisaient un mouvement pour se rapprocher de lui, il bondissait de la table s'élançait, son couteau en avant.....

Ils furent obligés de fuir; et une poursuite éperdue commençait autour de la table de marbre, durant laquelle vingt objets étaient renversés.... Tantôt Gévolski, tantôt Antoine trébuchaient.... tantôt l'homme nu .... Ils s'imaginaient pouvoir, alors, s'emparer de lui.... Mais il avait une agilité extraordinaire, et, aussitôt qu'on allait le toucher, des détentes furieuses de ses poings. Plusieurs fois, Antoine ou Gévolski faillirent être blessés.

—Il faudrait être cinq ou six au moins, patron ! grommelait Antoine.

Mais, soudain, dans son instinctif sentiment de conservation, Antoine avait une idée mirifique; il venait d'apercevoir, parmi des douzaines de flacons, posés, en haut du laboratoire, sur une tablette, celui qui contenait du chlorure d'éthyle.

—Voilà qui nous vaudra une demi-douzaine de gardiens ! s'écria-t-il, en grimpant sur une chaise.

Mais, comme s'il avait deviné que c'était une arme décisive qu'on allait quérir contre lui, le fou s'élançait, en ricanant, s'emparait de la chaise, réussit à la renverser....

Et Antoine demeura suspendu par une main ; le fou aurait pu le frapper, très aisément, alors. Il s'amusa simplement de sa nouvelle victoire, fit un pied de nez à Antoine, et sans plus s'occuper de Gévolski, se campa au-dessous du garçon de laboratoire, en criant :

—Tu ne t'attendais pas à celle-là, hein, vieux farceur ?.....

Antoine qui, une seconde, avait senti la mort, se cramponnait désespérément à la tablette..... contemplant, avec une indicible épouvante, le couteau tenu en l'air par le fou.... et sur lequel il serait immanquablement tombé s'il s'était rejeté à terre.....

Sans savoir bien exactement ce qu'il touchait, il cherchait, au-dessus de sa tête, le flacon de chlorure d'éthyle.... Il l'atteignit, mais d'une main si tremblante que le flacon chavira.

Un choc retentit sur le sol... un bruit de verre brisé.... Puis l'odeur la plus violente, la plus étouffante, envahit tout le laboratoire. Et, durant d'assez longues minutes, les trois hommes furent privés de connaissance, mais à des degrés divers.

Mathias Gévolski qui se trouvait assez éloigné, était seulement étourdi, renversé contre le mur.....

Antoine, instinctivement, s'était redressé, par les mains, vers la tablette : il était relativement éloigné de l'endroit où était tombé le flacon il sauta à terre....

Se trouvant près de la fenêtre, il put l'entr'ouvrir.... passer sa main.... son bras.... puis ouvrir complètement, pour faire entrer le grand air....

Au bout d'un quart d'heure, ceci n'était plus, pour son maître et pour lui, qu'un désagréable incident, avec un reste de faiblesse....—tandis que l'homme nu.... le fou.... était enfin terrassé, au milieu des débris du flacon de chlorure d'éthyle—tel, ou à peu près, qu'on l'avait apporté tout à l'heure, à Mathias Gévolski.

—Veux-tu fermer, toi ! cria le médecin dès qu'il reprenait ses facultés.

—Faut tout de même que nous respirions, patron ! dit Antoine, en hochant la tête.

Il fit mouvoir, vigoureusement, le battant de la fenêtre, pour changer l'atmosphère de la pièce.... Il alla, même, ouvrir la porte pour établir un courant d'air....

—Pas de danger, par là ! fit-il, montrant leur adversaire étendu dans un recoin.

Du reste, l'individu demeurait parfaitement inerte, à tel point qu'Antoine murmurait, en revenant vers lui :

—Si le hasard nous en avait débarrassés !....

Il se penchait sur lui, écoutait à la place du cœur.

—C'est à se demander s'il bat encore ?.... Voulez-vous m'aider, patron : qu'on l'examine un peu mieux !

Il l'avait pris par les épaules ; Gévolski le prit par les pieds. Ils le remirent sur la table de dissection. Antoine dit encore :

—Pour un cas pas ordinaire, patron !.... Enfin ! il a de la chance, celui-là.... Si jamais il comprend quelque chose, il pourra dire que ç'a été moins cinq, pour lui !.... Est ce que vous n'aviez pas déjà commencé, patron ?

Il montrait la petite déchirure faite par le scalpel de Mathias et, sous la douleur de laquelle le malheureux s'était réveillé.

Mathias s'était penché..... écoutait en frissonnant.... Son oreille, si prodigieusement développée, percevait de très légers battements de cœur..... L'homme pouvait être en train de s'éteindre : il n'était pas encore mort. Et voilà qu'une complication nouvelle surgissait, apportant un redoublement d'angoisse, une nouvelle cause d'hésitation, à Mathias Gévolski !

La sonnerie du téléphone retentissait !

Or, le numéro de téléphone du laboratoire n'était pas dans l'annuaire, et n'était connu que de son chef de clinique et de son fils, ce ne pouvait être que de la rue Notre-Dame-des-Champs qu'on lui téléphonait. Et comme, à cette heure, son chef de clinique n'était pas encore arrivé, c'était Stanislas, évidemment..... qui avait besoin de communiquer avec son père !

Le premier sentiment de Mathias fut de faire répondre, par Antoine, qu'il n'était pas encore arrivé....

—Dis que je ne suis pas....

Mais il arrêtait Antoine..... Mentir, en une circonstance aussi tragique, si grosse de difficultés, cela pouvait offrir du danger.... Ne devait-il pas répondre, au contraire, à qui que ce soit l'ayant demandé ce matin... à cette minute.... et répondre de la façon la plus naturelle, comme si rien d'anormal ne se déroulait ici ?

Enfin.... pour que son fils se permît de le déranger, ne se passait-il pas quelque chose de grave, chez lui ?

—Réponds.... réponds, Antoine.... c'est-à-dire : demande qui est là....

La sonnerie du téléphone retentissait toujours, impatiemment.... Antoine se dirigeait vers l'appareil... mais hésitant : car il devinait de nouveaux ordres dans le regard de son maître.... Celui ci dit, en effet :

—Je vais moi-même !

Il prit le récepteur ; et, d'un ton tout de suite agacé :

—Quoi ?.... quoi donc ?.... On ne peut donc pas me laisser travailler tranquille !....

—C'est moi, père !.... je te demande pardon....

—Est ce de toi qu'il s'agit ?

—Tu dois bien penser, père, que je n'aurais pas l'audace de te troubler. C'est ton amie, la princesse Sanadja qui vient de téléphoner....

—Ah !.... murmura Gévolski, dont le son de voix s'étranglait aussitôt....

Dès son réveil, la princesse voulait des nouvelles.... Peut-être doutait-elle de son énergie, à la minute suprême ?....

—Je lui ai répondu, père, que tu étais déjà parti pour ton laboratoire....

—Tu ne lui as pas donné le numéro de téléphone, au moins ?.....

—Non, père.... d'abord parce qu'elle ne me l'a pas demandé... et puis je sais que tu tiens à le conserver secret....

—Enfin !.... enfin, que t'a dit la princesse ?.....

Mais à peine Mathias Gévolski avait-il prononcé ces mots qu'il frémissait, en jetant un regard angoissé vers Antoine.... c'est-à-dire dans la direction où devait se trouver son serviteur——

Mais celui ci, parfaitement stylé et discret, n'ignorait pas qu'on se doit pas trop écouter les communications téléphoniques.

Il avait immédiatement disparu du laboratoire. Gévolski était seul.

Stanislas répondait :

—Rien de net, mon père, quoique je me sois offert à me rendre immédiatement auprès de toi, si elle avait une chose urgente à te communiquer.... elle m'a seulement répondu qu'elle désirait s'entretenir le plus rapidement possible avec toi....

—Et,... c'est tout ?

—C'est tout, mon père..... sauf que l'accent de la princesse indiquait vraiment de l'inquiétude.... Que dois-je répondre si la princesse téléphonait encore ?...

A ce moment, un léger bruit attira l'attention de Mathias en arrière de lui.

Et il apercevait l'homme nu qui se redressait sur son coude.. penchait la tête .... semblait écouter.... et prononçait enfin ces mots :

—Je vous dis qu'on a sonné à la grille !.... Vous n'entendez donc pas, petites ?.... Ce doit être M. Stanislas Gévolski.

Or, la sonnerie du téléphone retentissait de nouveau. Craignant que la communication ne fût interrompue, Stanislas faisait des appels répétés.

Alors l'homme nu s'impatienta :

A continuer